

NOUVELLE REVUE  
THÉOLOGIQUE

70 N° 6 1948

Simple réflexions sur la méthode Ogino

Henry DUMÉRY

p. 587 - 597

<https://www.nrt.be/it/articoli/simple-reflexions-sur-la-methode-ogino-2799>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

# SIMPLES REFLEXIONS SUR LA METHODE OGINO

A TOUS LES EPOUX QUI S'INTERROGENT DEVANT LA VIE

## 1. *La révolution « Oginienne »* (1).

La recette du petit médecin japonais a fait fortune. Sa découverte, perfectionnée depuis, a mis au jour un rythme de la nature qui permet le calcul minutieux des chances ou des risques de conception. Bien des ménages, coincés dans une véritable impasse économique, peuvent ainsi se réserver des séances d'intimité conjugale soigneusement datées, sans courir le danger d'accroître leurs charges de famille. A la limite, les foyers spécialement éduqués pourraient procréer l'enfant sur commande ou le prier d'attendre son jour indéfiniment. D'un côté, génération consciente dans des circonstances déterminées qui situent par avance l'époque la plus favorable à la naissance ; d'un autre côté, utilisation légitime des intervalles de la nature pour entretenir l'amour sans susciter la vie. Vraiment, le secret capté par le docteur Ogino n'est-il pas une libération heureuse et normale de l'esprit par rapport à la biologie ? L'exigence conjugale et l'exigence morale semblent ici merveilleusement conciliées : on peut satisfaire la première sans blesser la seconde. Voilà bien l'affranchissement des époux modernes, qui peuvent enfin échapper à l'emprise de Malthus comme à la griffe des moralistes.

## 2. *Complexité du problème.*

Quelques remarques de bon sens suffisent pourtant à troubler ce bel optimisme. D'abord, cette mathématisation de la fécondité n'a rien d'absolu ; il arrive que les éléments de la vie se rient des statistiques. Tout le monde connaît à présent l'histoire du bon docteur qui présente à son curé, pour le faire baptiser, « son troisième Ogino ». Des surprises restent donc possibles, et il convient d'en être averti.

---

(1) Cette étude est une réflexion doctrinale. Si l'on désire des précisions médicales sur la méthode Ogino, qui permet chaque mois de prévoir la fécondité de la femme, on se reportera à des ouvrages spécialisés. Je m'excuse d'autre part d'entreprendre une étude assez difficile, parfois hérissée de termes philosophiques ou théologiques. C'est que mon premier souci est de serrer le problème d'aussi près que possible, non de vulgariser une solution hâtive. Je crois cependant que mon développement restera à la portée d'un grand nombre de lecteurs réfléchis, qui en saisiront vite la ligne directrice à travers les sentiers d'approche ou les pistes d'envol. Si j'arrivais seulement à faire saisir la complexité du problème à quelques esprits pressés qui le simplifient à outrance, je m'estimerais entièrement payé de ma peine et tout ensemble confus et réjoui de la leur.

Le jour où la nature aura livré son vrai chiffre est peut-être en vue, mais enfin il est encore à venir.

D'autre part, le problème psycho-moral reste entier. Si, en fait, la fécondité féminine a des ratés voulus et réparables, il n'y a certes aucun mal à les prévoir et à en profiter. L'étreinte conjugale pratiquée à ces moments-là reste légitime et même salutaire : elle ne lance pas un appel biologique, mais elle consacre à nouveau et confirme l'unité physique et spirituelle du couple. Toutefois, le choix exclusif des périodes d'infécondité n'en doit pas moins être fondé sur une raison valable, ce qui renvoie à la critique de l'intention qu'on apporte à prévenir l'apparition de l'enfant. Ce problème ne peut pas ne pas être posé, et, de toute façon, dans un sens ou dans l'autre, il se trouve nécessairement résolu. Or, je demande à tous les époux d'y réfléchir, c'est là que réside l'intérêt vif de la question pour la réussite même de leur union et l'équilibre de leur conscience morale et psychologique.

### 3. *Les motifs de l'abstention périodique.*

Deux motifs bien différents peuvent en effet être mis en avant pour l'emploi de la méthode Ogino. Et quand je parle de motifs, ce n'est pas pour m'arrêter à considérer surtout les circonstances matérielles où ils prennent corps, mais essentiellement les intentions et les psychologies profondes dont ils sont l'expression. Car, en cet ordre de faits, on a tort grandement de juger du dehors, impersonnellement et suivant les nécessités exclusives du biologique et de l'économique ; il importe au contraire de pénétrer le comportement du couple conjugal et de réfléchir aux conditions vraiment humaines qui commandent l'épanouissement des personnes et l'équilibre des sociétés. Ni la prudence de la chair, ni la parcimonie du minimum moral ne sont des valeurs suffisantes — nous le montrerons — pour servir de critères aux problèmes de la vie et de l'amour. Personne ne pourra donc trouver mauvais que j'élève le débat à une certaine hauteur, qui ne sera aucunement le point de vue de Sirius, mais le juste point d'accommodement pour discerner et concerter distinctement toutes les données matérielles et spirituelles de la difficulté à résoudre.

### 4. *Premier motif : l'impasse économique stricte.*

J'ai dit que deux motifs très différents pouvaient être invoqués pour rechercher l'intimité conjugale dans les périodes de stérilité naturelle. Le premier me semble sérieux et même singulièrement émouvant : tel couple, par insuffisance de ressources ou encore eu égard à la santé de l'épouse, répugne à toute naissance nouvelle ; la pénurie matérielle est réelle, l'impératif médical est absolu (non fantaisiste, comme cela se voit souvent). Le cas est donc net : l'enfant est in-

désirable en raison d'un obstacle invincible : je souligne *invincible*, car, si la question budgétaire par exemple peut se desserrer par un moyen ou par un autre à la portée des parents (2), le motif ne vaut plus et le cas change. Supposant donc un couple dans l'incapacité de porter le poids d'un nouveau berceau, il faut bien reconnaître qu'il n'y a trace ici d'aucun égoïsme ; la psychologie des époux est à peu près celle du regret, et c'est bien le cœur serré qu'on écoute tel ménage raconter des scènes d'héroïsme quotidien : ce baiser « pas trop appuyé » qu'on se donne le soir par restriction, avant de s'endormir séparés, est un trait particulièrement saisissant de la lutte sévère que livrent chaque jour certains foyers aux contraintes anormales, il faudrait dire immorales, de la société actuelle. Va-t-on blâmer ces époux ardents, mais mortifiés à l'extrême jusque dans leur désir d'une étreinte féconde, de cueillir cette aumône libératrice que leur offre la nature providentiellement pourvue d'intervalles stériles ? Pourquoi n'useraient-ils pas d'une circonstance favorable pour goûter l'intimité en marge d'une fécondité que Dieu lui-même se plaît à mettre en vacance ? Non seulement c'est leur droit, mais, dans les cas extrêmes, on dirait plutôt que c'est leur devoir même, puisque l'amour ne cesse pas de pousser au resserrement de l'unité conjugale, lors même que cette unité n'a plus la facilité de propager la vie. Le cas est donc tranché : dans l'impossibilité d'accroître les charges de famille, le calcul Ogino est beaucoup plus qu'une soupape à la poussée sexuelle. Certains moralistes qui, du bout des doigts, désignent ce moyen comme un simple « remède à la concupiscence », mutilent gravement la complexité du problème. Dans certaines conditions précises, l'étreinte consommée au delà de la finalité biologique suspendue par la nature, reste un puissant levier de l'amour et comme une marque authentique de sa transcendance sur la biologie pure. Ce n'est pas là un pis-aller, comme on insiste gauchement, mais l'unique moyen de ne pas asservir l'élan spirituel du couple aux fonctions reproductrices, au moment où celles-ci se trouvent bloquées indépendamment de la volonté des époux, et d'ailleurs intentionnellement différées par la nature. Dans le cas envisagé, qui est un cas-limite, la méthode Ogino n'est pas une échappatoire heureuse et tolérée, mais la possibilité même de combler les intervalles forcés, et providentiellement prévus, de la fécondité par la continuité nécessaire et bienfaisante de l'intimité.

##### 5. *Second motif : l'intérêt sous toutes ses formes.*

Mais il existe un second cas, autrement complexe et délicat, qui pose un motif moins clair au contrôle des naissances. L'urgence éco-

(2) La législation familiale actuelle, et notamment le système des allocations, tend à alléger les charges des parents. Il est à souhaiter que cet effort des pouvoirs publics soit continué et intensifié.

nomique, la préservation de la santé de l'épouse, n'entrent plus en ligne de compte. Les raisons qu'on invoque sont à la fois plus nuancées et plus vulnérables. Par exemple, on dira qu'il est préférable, plus digne même de la raison, d'engendrer consciemment, dans le temps le plus opportun, avec le maximum d'euphorie biologique et de chances eugéniques ou même avec l'optimum de dispositions morales et spirituelles. A cela, on peut répondre qu'en effet une conception soigneusement préparée à tous points de vue, et devenue un acte de conscience réflexe autant qu'une impulsion des sens, comporte un caractère de grandeur humaine indéniable. Cependant cette volonté d'échapper à l'instinctif et au mécanique, à ce hasard terriblement lourd en conséquences des nuits d'excitation fortuite, a une contrepartie redoutable : la spontanéité de l'amour s'inscrit au cœur même du jeu de la nature, et vouloir juguler celui-ci aboutit trop souvent à brider celle-là. L'enfant sur commande peut être mieux formé, ce qui n'est pas infallible (et, en tout cas, je ne dis pas plus doué), il peut être surtout le produit « voulu » d'un amour qui tient à la maîtrise de soi ; mais notons bien ce qu'implique cette attitude de scrupuleux contrôle ; inconsciemment, elle signifie, à tort ou à raison, que l'amour a lui-même ses ratés comme la nature, et qu'il faut lui susciter des sommets discontinus pour lui conférer une efficience qu'il n'aurait pas de lui-même, en tout cas point d'une façon suivie. Plus clairement, je veux dire qu'on estime le jeu du sexe assez mal monté, assez mal articulé pour se déployer de lui-même sans à-coup et sans déchet. Mais, au même instant, on oublie que c'est le devoir de l'amour lui-même d'obtenir et de maintenir un tel degré de ferveur, d'ouverture et d'élan que l'union des sexes doit toujours en être rendue possible et bienfaisante. S'il faut qu'il y ait calcul, ce n'est pas dans le registre inférieur des prévisions biologiques et proprement conceptionnelles, mais bien dans le registre supérieur des exigences du cœur et de la volonté, car l'amour conjugal doit être à ce point disponible, aux termes même de la morale, que l'acte sexuel, à la moindre requête raisonnable de l'un ou l'autre époux, puisse s'effectuer dans le double déploiement intégral de ses forces physiques et spirituelles. Sous cet éclairage un peu cru, mais impérieux, l'attitude tâtilonne du contrôle génétique ne peut apparaître que comme un défaut d'engagement, un manque de confiance en soi et peut-être de fidélité profonde au premier amour. En tout cas, si l'on peut blâmer la brutalité d'un certain appétit du sexe qui, redoublé parfois d'un calcul d'intérêt lointain, conduit au « lapinisme », on doit bien reconnaître qu'une générosité vraie, non calculatrice, mais soucieuse de se maintenir perpétuellement en forme pour des étreintes toujours possibles et désirablement bienfaisantes, est autrement exaltante, épanouissante et méritoire. Il faudrait bien qu'un jour on s'aperçût enfin que l'intimité conjugale est terriblement exigeante ; sans quoi, on finirait par rire

de ces bons apôtres, qui ne sont prodiges en paroles de pur amour que pour lésiner en pratique sur le prix qu'il coûte.

#### 6. *Discussion morale de la méthode Ogino.*

Les raisonnements des « Oginien » militants ne s'arrêtent pas à ces considérations d'eugénie ou de conscience réflexe de l'acte procréateur. Ils dérivent vite vers des thèses proprement morales, qui leur sont un arsenal d'arguments. On connaît d'abord la règle de ce que j'ai incidemment appelé le *minimum moral*. Puisqu'il n'y a pas faute à s'unir aux périodes stériles, les époux restent libres de se rapprocher à ces dates exclusives. On peut fort bien, affirment les plus francs, prendre femme ou mari en arrêtant la décision commune de cueillir les plaisirs du sexe dans les seuls intervalles de la fécondité. La nature ayant aménagé des haltes et des arrêts sur le trajet de transmission de la vie, on est en droit strict de ne s'étreindre qu'au moment des intervalles et des coupures. Position traditionnelle, insistent les défenseurs du *minimum moral*, puisque, des deux fins assignées au mariage : procréation et apaisement des sens, la seconde au moins se trouve réalisée ; d'ailleurs, la femme constitutionnellement ou accidentellement inféconde ne contracte-t-elle pas valide-ment mariage ? Ainsi, nul doute, conclut-on, la mise à profit de l'agénésie naturelle est chose normale de soi, morale en soi et même recommandable : Ogino provisoire ou Ogino permanent, on ne triche pas, on ne fraude pas. Voilà bien la manière d'échapper à la douane sans être taxé de contrebande !

Cette attitude que je rapporte, qu'on y prête attention, n'est pas une caricature. Si je ne cite aucun nom, ce n'est pas parce que ma liste est blanche, mais parce que le cœur me manque de chercher querelle à des auteurs de bonne volonté, qui se hâteraient d'appeler de leur gaucherie d'expression à la droiture de leur intention. Et d'ailleurs, je l'avoue tout de go, sur le *minimum moral*, ils ont en un sens pleinement raison. En tant que moraliste et casuiste, nul n'a le droit de prétendre qu'il y a faute dans cette ratification scrupuleuse d'une conduite de la nature. Seule l'élimination artificielle de la fin procréatrice, seul la disjonction volontaire des fonctions de fécondité et d'intimité est coupable et perverse. Encore un coup, la pratique « oginienne » ne blesse pas la morale conjugale. Tout le monde est d'accord sur ce point ; on aurait donc mauvaise grâce à biaiser, à rogner sur une tolérance qui est un droit strict. Et les époux n'ont pas tort de se hérissier devant certains moralistes célibataires qui prennent plaisir à voir rejeter sur les épaules des autres des fardeaux qu'ils ne songent même pas à soupeser du bout de l'ongle. Mais le point litigieux n'est pas la remise en question d'un *minimum moral* qui, sur son plan éthique et juridique, n'est pas contestable. Il est, à mon sens, dans une conception plus ou moins ample, plus ou moins

profonde, et, il faut le dire, plus ou moins humaine et chrétienne de la moralité. C'est ce dernier point qu'il importe de bien voir, et qui doit nous mener sans doute, au grand effroi des uns, à la grande joie des autres, vers des perspectives moins rétrécissantes de l'amour humain et divin. Car c'est peut-être notre erreur tenace de croire que l'économie conjugale est une entente à deux, qu'il faut toujours craindre de fêler, alors qu'elle n'atteint sa vraie cohésion qu'au delà des compromis, des marchandages et des calculs. J'insiste encore : le mariage est un poids très lourd qui ne devient un fardeau allégeant qu'à condition d'être porté sans défaillance et sans restriction. Qu'on se rappelle la protestation de saint Pierre à Jésus : si c'est ainsi, mieux vaut ne point prendre femme, — primesaut du courage moyen qui n'a pas encore identifié la vertu à l'héroïsme et à la sainteté.

### *7. Examen critique de la règle du minimum moral.*

Si la règle du minimum moral est la seule qui départage sans conteste le bien et le mal, la droiture de conscience et le péché, il est sûr qu'à s'y tenir on observe une conduite saine qui n'appelle ni regret, ni repentir du point de vue de la moralité stricte. Mais est-il aussi certain que l'exigence véritable de l'amour y trouve elle-même son compte ? Je ne le crois pas. Certes, je vois bien ce qu'on va m'objecter : vous opposez, me dira-t-on, une impression ou une interprétation subjectives à une règle rationnellement établie, objectivement et impersonnellement fondée. Or, c'est justement cette réplique que je cherche à ruiner, car elle me semble définir essentiellement l'attitude des tenants du minimum moral. J'entends la réfuter expressément au nom d'une raison de principe ; car elle me paraît réduire tout le système de la moralité à un juridisme précisément impersonnel, je veux dire détaché de la conscience vivante, à ce que les philosophes appellent un « légalisme », entendant désigner par ce mot l'effondrement des normes morales dans les cadres vides et formels de lois notionnelles et abstraites, calquées sur le modèle des liaisons scientifiques entre les phénomènes matériels, non sur le patron des relations spirituelles entre les consciences et l'Absolu, disons entre les âmes et Dieu. Je m'excuse d'infléchir le débat dans un sens un peu particulier, mais il faut bien le vider jusqu'au fond et mettre à nu les ressorts les plus cachés d'une attitude gravement inconsciente. D'ailleurs, par le détour d'une analyse un peu austère, je reviendrai vite à la question brûlante.

### *8. Principes qui fondent notre critique.*

Comme toute activité humaine, l'amour a ses lois ; le sentiment qu'il suscite peut être fougueux, variable, capricieux, mais l'intention morale qui l'anime ne peut être que bonne ou mauvaise, et elle est

bonne si elle est conforme au véritable ordre spirituel. Notons d'abord qu'en un sens très restreint, il n'y a pas de moralité du sexe pris comme tel ; l'unique loi de celui-ci est l'accouplement. La nature est même si préoccupée du succès de l'efficiace biologique qu'elle a répandu l'aimantation sexuelle à profusion ; il y en a six cent mille fois trop, disait joliment Manzoni. Il ne faut donc pas s'étonner de l'emprise si puissante de la *libido*. Les sexes sont terriblement besogneux l'un de l'autre et, laissés à eux-mêmes, ils ne peuvent que chercher à s'empoigner irrésistiblement. Mais ce mécanisme de l'attrait n'existe à l'état pur que chez l'animal, où la ruse de la nature tient toute dans la spontanéité souveraine de l'instinct. Chez l'homme, la sexualité est transposée à un plan supérieur ; elle n'est pas seulement biologique, mais vraiment bio-spirituelle. Le sexe humain est comme tout le reste du corps, informé par l'âme, et son élan n'est plus seulement vital, mais spirituel, ce qui change le mécanisme de l'instinct en dynamisme libre ouvert sur l'infini. Que l'on compare, à ce sujet, l'excitation animale, qui s'épuise toute dans l'instant copulatoire, à la ferveur aimante ou à la frénésie passionnelle qui, chez l'homme, précède, accompagne et suit l'acte sexuel. Dans le premier cas, un potentiel biologique s'accumule et se vide aux seules fins de l'espèce ; dans le second, des énergies spirituelles se mêlent aux forces physiques pour unir non seulement des corps, mais des âmes. D'un mot, il faut dire que l'amour rend incommensurables les deux sexualités de l'homme et de l'animal. D'où l'on peut conclure que, pour déterminer le comportement humain, on ne doit pas se référer aux exigences du sexe (impossibles d'ailleurs à isoler), mais à l'impératif supérieur de l'amour.

#### 9. *Amour sans mesure ou minimum moral ?*

Or, cet impératif de l'amour ne se laisse pas cerner par des règlements dépersonnalisés, qu'il suffirait de respecter matériellement. Si l'amour est l'acte d'une personne spirituelle, si cette personne spirituelle ne peut s'accomplir, comme l'ont montré récemment plusieurs philosophes de l'amour, que par un échange interpersonnel loyalement réciproque et par l'ouverture de tous et de chacun à un Absolu de charité, le mariage ne peut atteindre sa plénitude que par un don mutuel total qui transforme deux individualités en une personnalité nouvelle offerte à Dieu et vivifiée par Lui. C'est dire, du même coup, que les normes morales qui prescrivent le droit usage des relations conjugales comportent une intériorité proprement spirituelle, qui en fait tout le contraire d'un code statique et impersonnel de commandements et de défenses. Les époux qui n'y voient qu'une législation abstraite et comme les directives d'une administration sans visage, s'attachant à la lettre sans en percevoir l'esprit, ont beau se soumettre point par point aux injonctions de cette autorité anonyme,

ils restent profondément infidèles au vœu le plus essentiel de leur nature et à l'élan de leur vocation personnelle. Car, en toute vérité, ce qui doit diriger leur conduite, animer leur intention, ce n'est pas un oukase extrinsèque à leur aspiration intime, mais véritablement l'exigence d'une charité qui les presse du dedans, et, pour tout dire, la présence et l'appel de Dieu. Il ne suffit donc pas de tenir sous son regard un tableau immobile des lois juridiques, qui serait arbitrairement forgé de main d'homme, puisqu'il se présenterait du dehors, non de l'intérieur, tout au plus au nom de la société, certainement pas de Dieu. Il s'agit, au contraire, de mettre à découvert le visage de quelqu'un de vivant, d'un Être aussi personnel que toute personne, et plus encore. Bref, l'exigence de l'amour est celle même de l'Amour absolu, et le mouvement du sexe n'est qu'un élément du dynamisme plus ample et plus profond qui nous porte tout entiers, corps et âme, vers Dieu.

#### 10. *Relèvement de la règle minimale.*

Voilà pourquoi la thèse du minimum moral nous semble être, si on lui donne une portée exclusive, une caricature de la moralité elle-même ; elle en vide l'intériorité, elle en vicie le sens humain et divin. La vie chrétienne, qui se définit par l'union à Dieu, ne peut consister dans une attitude aussi négative. Lorsque Jésus assigne comme but à notre effort la perfection même de Dieu, il bouscule tous ces garde-fous ridicules qui veulent faire de la médiocrité un confort. Et, précisément, s'il existe en nous une aspiration qui se moque de la jurisprudence au rabais, c'est bien l'amour. Lorsqu'un homme et une femme échangent un premier baiser désintéressé, ils ont bien conscience de s'engager au delà de tout calcul, de se donner, non de se réserver. L'amour a tôt fait de reléguer au second rang les intérêts divers pour ne plus se reposer que sur lui-même. Et c'est immanente en lui que réside sa moralité, puisque l'Absolu qu'il cherche n'est pas au dehors, mais en son centre pour le constituer essentiellement.

A la lumière de ces principes, la mesquinerie d'un moralisme purement négatif éclate dans sa laideur. Des époux qui uniraient leurs destinées avec l'intention de ne jamais user de leurs corps qu'à l'heure Ogino n'entendraient rien à la vocation conjugale ; *ils seraient peut-être matériellement irréprochables, mais spirituellement clos.* Qu'on ne dise pas que l'ordre biblique de se multiplier concerne l'espèce, non l'individu ; c'est une interprétation myope. Car cette parole qui, en effet, excepte nécessairement l'option virginale, inspirée d'un autre principe, ne peut certainement dispenser l'œuvre de chair de l'appel général à la fécondité. Le fait de ne pas contrecarrer la nature n'empêchera jamais que le refus de l'enfant, non sérieusement motivé par ailleurs, ne revienne à fortifier les conjoints dans un redoutable égoïsme. Et c'est alors que le soi-disant minimum moral se retourne

contre la moralité elle-même qui doit rester ouverte sous peine de déchoir de sa propre dignité. Le moralisateur finit ainsi par tuer le moraliste.

### 11. *La mission de l'enfant au sein du couple.*

Pis encore, si nos analyses sont exactes, il finira par immoler l'homme. Car c'est encore une loi de l'amour, comme on l'a maintes fois vérifié, de ne pouvoir s'entretenir qu'en s'élargissant. Les deux termes unis par le lien conjugal ne peuvent normalement rester soudés qu'en s'appuyant sur un troisième terme qui procède de leur étreinte. L'enfant a pour mission de renforcer, non de desserrer, l'unité du couple. D'ailleurs, cette nécessité pour les amants de se rapporter ensemble à quelque chose qui leur est extérieur en apparence et qui, en réalité, nourrit leur amour et s'incorpore à leur vie, ne joue pas seulement, quoique éminemment, pour l'enfant. Les échanges, les cadeaux sont déjà un moyen pour les amoureux d'incarner leur affection et de la promouvoir. Le paradoxe évangélique est vrai en tous ordres : il faut sortir de soi pour se trouver. Et, quand il s'agit du couple, toujours tenté de se bloquer dans l'étroitesse de son double va-et-vient optique, la « loi d'exode » est plus impérieuse encore, car elle continue à commander au delà du premier enfant et même de tous les enfants obtenus. Je reste impressionné à distance par la remarque d'une petite fille, dont l'expression naïve n'entame aucunement la surprenante vérité : « Pour que papa et maman, disait-elle, s'entendent comme avant, il me faudrait un petit frère ». Et de fait, nul ne niera que la ferveur de l'amour se ravive soudain, chez les époux qui se croyaient mutuellement déçus, par la contemplation muette et souriante de l'enfant qui dort dans son berceau.

Étrange complexe de l'espèce humaine : le spirituel y est incarné, en sorte que l'amour est à la fois au delà du sexe et au dedans, ce qui exige qu'il s'en serve sans s'y asservir d'aucune manière, — ce qui exige aussi que tout exercice sexuel soit assumé par l'esprit et qu'on ne puisse plus estimer qu'à la faveur d'un raté de la nature il existe une zone de pure sexualité, indifférente à la spiritualité des personnes. La solidarité est si grande entre le sexe et l'âme, leur mutuelle inviscération est si parfaite que ce qui agit sur l'un retentit nécessairement sur l'autre, ou plutôt, il faut dire que, vus d'en haut, le mouvement du sexe et l'élan de l'âme, en un sens paradoxal et cependant rigoureux, c'est tout un.

C'est pourquoi le problème Ogino ne peut souffrir une solution unilatérale par en bas, au nom de la biologie ou des contraintes matérielles. Il attend et il exige sa solution du plan supérieur, c'est-à-dire de l'intention morale et spirituelle des conjoints. L'abstention périodique qui se contente d'épouser un rythme de la nature, sans juger le motif de cette ruse biologique, court le risque de cultiver

l'amour en serre-chaude et finalement à l'écart du souffle vivifiant de l'esprit. Car, je tiens à le noter ouvertement, si je marque le péril de l'heure Ogino, c'est moins encore pour décompresser au maximum l'élan de la vie et les besoins de l'espèce, que par crainte de paralyser ou de fausser l'élan des âmes et des personnes. La valeur de l'amour se mesure à sa capacité d'expansion.

## 12. Conclusion :

### *La méthode Ogino reste nécessairement ambiguë.*

La découverte de la méthode Ogino est donc, comme toute invention scientifique, essentiellement ambiguë. Lorsqu'un destin spirituel se joue dans des actes apparemment indifférents, il ne peut y avoir de conduite uniforme, de solution valable partout et toujours. L'objectivité d'une consigne de nature ne peut être que feinte, car cette nature reçoit son sens de l'esprit qui l'anime. Il est donc erroné de croire que le calcul oginien est une recette universellement bonne, une panacée infailliblement salutaire pour les anxiétés conjugales. Les époux, loin d'y voir une réponse toute faite à leur inquiétude familiale, doivent y voir, au contraire, une question supplémentaire. Il ne faut pas dire : voici une difficulté, la méthode Ogino la résoud, mais bien se demander : dans la difficulté présente, l'abstention périodique obstinément maintenue est-elle la vraie solution ? Si, en fait, après mûr examen, c'est l'unique moyen de sortir de l'impasse, la cause est entendue : l'utilisation des intervalles naturels doit sauver la continuité de l'amour conjugal. Au contraire, si la peur de l'enfant correspond à un calcul égoïste, si elle est un manque avéré de confiance dans la vie, bref, si elle accorde à la jouissance une primauté sur le courage, au plaisir sur l'amour, qui pourrait contester que le droit strict qu'on garde en sa faveur n'est plus qu'une couverture pseudo-juridique et pseudo-morale, qui voile les vraies exigences de la conscience ?

Certes, nul n'a le devoir absolu de procréer : les vierges se vouent à une fécondité supérieure, les époux eux-mêmes ne sont pas radicalement astreints à transmettre la vie, mais seulement à ne pas désobéir aux lois de la génération. Aussi bien l'appel de l'enfant, en dépit du mécanisme de la nature, n'est jamais contraignant. Mais justement, s'il répond à un acte libre, cet appel est lancé à une générosité qui ne peut se dérober arbitrairement sans se nier elle-même. En sorte que prévenir l'enfant ne peut être pleinement légitime pour le seul motif qu'on ne blesse aucune exigence biologique ; *il faut encore ne blesser aucune exigence spirituelle.*

Les époux se plaignent souvent d'être enserrés dans un réseau de défenses et de prescriptions, mais là n'est pas l'urgence la plus onéreuse : **des règles bien codifiées peuvent toujours être à la fois res-**

pectées et tournées. Le devoir le plus lourd des conjoints est au delà de tout règlement défini, dans cette obligation suprême qu'ils ont, et qu'ils ignorent pour la plupart, de ne jamais mettre volontairement de limitations à leur amour, car l'amour est un don et exige, pour croître et s'épanouir, que le don soit toujours plus large et plus entier. Si des limites matérielles sont imposées à ce don progressif, il faut qu'ils en souffrent, non qu'ils s'en réjouissent. Les époux qui regrettent sincèrement de ne pouvoir répandre la vie plus abondamment sont sans doute les seuls à ne pouvoir être diminués dans leur âme par la pratique oginienne. Les autres, ceux qui pourraient faire plus pour la vie et font moins, ne seront jamais convaincus qu'ils ont fait assez, et cette incertitude qu'ils cherchent à étouffer les juge, car la vocation conjugale a prévu pour chaque foyer une somme de grâces qu'il est redoutable de gaspiller. Ce n'est pas un minimum moral qui peut garantir l'ascension continue de l'amour conjugal, mais seulement l'appel d'un *sursum* spirituel. Quand on n'est pas tenu de faire plus sous peine de péché, on est toujours tenu de faire mieux sous peine de moindre amour. Encore une fois, la méthode Ogino n'est qu'une technique de soi indifférente. Elle vaut ce que vaut la mystique du ménage qui l'emploie.

Paris, 23 avril 1948.

Henry DUMÉRY,  
Secrétaire de l'École Catholique des  
Sciences familiales.